

Creation de ste et interdit bancaire

Par pierreemmanuel, le 28/08/2008 à 19:32

BONJOUR

JE SOUHAITE CREER UNE STE DE TYPE EURL OU SARL

PAR CONTRE JE SERAIS LE GERANT MAIS DEPUIS 5 ANS JE SUIS INTERDIT BANCAIRE

QUE FAIRE???????????????

CORDIALEMENT

Par Patricia, le 28/08/2008 à 21:11

Bonsoir,

Etant fiché FICP Banque de France, vous pouvez gérer une entreprise mais ne pas ouvrir de compte professionnel.

Il vous faut un fondé de pouvoir qui détient la signature du compte. L'interdit bancaire est de 5 ans, si vous l'êtes donc depuis 5 ans, je vous conseille d'aller à la BdeF (la plus près de chez vous, où vous êtes fiché) pour lui demander exactement un relevé de votre situation financière. Faites leur part de votre intention, elle vous donnera plus amples renseignements.

Ne connaissant pas votre problème avec exactitude, je ne peux vous conseiller plus.

Cordialement
Par pierreemmanuel , le 29/08/2008 à 11:30
Merci a vous
Cordialement